



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION A/FCTC/INB1/Conf.Paper N° 11
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS 21 octobre 2000
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Première session
Point 8 de l'ordre du jour

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

II. OBLIGATIONS

[Extrait du document A/FCTC/INB1/2]

H.

Option 1 : Médias, communication et éducation

ou

Option 2 : Education, formation et sensibilisation du public

1. Chaque Partie devra :

- a) s'efforcer d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes efficaces et complets d'éducation et de sensibilisation du public aux risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé, y compris en utilisant divers médias tels qu'Internet, le cinéma, la télévision ou la radio ;
- b) faire en sorte que les enfants et les jeunes soient pleinement informés des risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé ;
- c) faciliter l'accès aux informations concernant l'industrie du tabac tombées dans le domaine public ;
- d) entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de formation appropriés à la lutte antitabac à l'intention des médecins et autres agents de santé, des juristes, des économistes, des épidémiologistes, des enseignants, des responsables de l'environnement, des praticiens de santé publique, des cliniciens et autres personnels techniques, en tenant compte des besoins des pays en développement ;
- e) s'efforcer de promouvoir la participation d'organisations publiques et non gouvernementales à l'élaboration des stratégies de lutte antitabac.

La plupart des délégations ont préféré l'intitulé de l'option 2, soit « Education, formation et sensibilisation du public » ; d'autres ont proposé « Information, éducation et communication » ainsi que l'insertion du mot « Information » dans l'intitulé de l'option 2. Il a été jugé que ce sujet pouvait être inclus dans la convention elle-même selon le degré de détail prévu. L'option 1 pourrait être un élément distinct.

Certains intervenants ont demandé que l'on mette davantage l'accent sur la mise en oeuvre de programmes destinés à décourager les jeunes de fumer et sur les changements d'attitudes et de comportement. La contre-publicité est importante et les médias traditionnels devraient intervenir.

La nécessité de la participation des communautés pour la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement des capacités au niveau local a été soulignée. Il a été proposé que soit ajoutée une phrase précisant qu'un soutien financier devrait être apporté aux pays en développement pour les aider à exécuter ces activités.

Il a été suggéré de faire allusion à la dégradation de l'environnement due à la culture du tabac et à la publicité en faveur des stratégies de l'industrie du tabac, aux articles 1.a) et 1.b), respectivement. L'article 1.d) a été jugé trop détaillé. Mention devrait être faite également d'un appui technique aux pays.

[Fin de l'extrait]

Nouveaux textes proposés en plénière INB1

Texte proposé par l'Australie

Titre : *Information, éducation et communication*

Texte proposé par le Brésil

1. a) s'efforcer d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes efficaces et complets d'éducation et de sensibilisation du public aux risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé, y compris en utilisant divers médias tels qu'Internet, le cinéma, la télévision ou la radio, et notamment des stratégies pluridisciplinaires et plurisectorielles ;

Texte proposé par la République centrafricaine

Titre : *Médias, sensibilisation du public, formation*

Texte proposé par la République populaire démocratique de Corée

Titre : *Education, formation et sensibilisation du public*

Nouveau paragraphe

1. f) chaque Partie soutiendra ou entreprendra le cas échéant une ou des campagnes nationales, sous-régionales, régionales et internationales de lutte antitabac visant à réduire la consommation de tabac et à promouvoir la sensibilisation du public à la lutte antitabac, ou y participera.

Texte proposé par l'Inde

Titre : *Information, éducation et communication*

Texte proposé par la République islamique d'Iran

1. d) entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de formation appropriés à la lutte antitabac à l'intention des élèves des écoles d'art et de cinéma, des médecins et autres agents de santé, des juristes, des économistes, des épidémiologistes, des enseignants, des responsables de l'environnement, des praticiens de santé publique, des cliniciens et autres personnels techniques, en tenant compte des besoins des pays en développement ;

Texte proposé par le Japon

1. d) entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de formation et de sensibilisation complets et efficaces concernant les divers risques du tabagisme et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé, y compris en utilisant divers médias tels qu'Internet, le cinéma, la télévision et la radio ;

Texte proposé par le Mexique

Nouveau paragraphe

1. f) entreprendre d'incorporer, aux différents niveaux du système éducatif national, des programmes d'enseignement visant à promouvoir une culture libérée de la fumée du tabac.

Texte proposé par la Nouvelle-Zélande

1. b) faire en sorte que les enfants, les jeunes et autres tranches d'âge, groupes de population et groupes vulnérables soient pleinement informés des risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé ;

Texte proposé par l'Oman

1. a) s'efforcer d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes efficaces et complets d'éducation et de sensibilisation du public aux risques de la consommation de tabac et de

l'exposition à la fumée du tabac pour la santé, y compris en utilisant des moyens d'information imprimés et audiovisuels ;

b) inclure dans les programmes scolaires un enseignement sur les risques de la consommation de tabac et de l'exposition passive à la fumée de tabac pour la santé ;

d) entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de formation appropriés à la lutte antitabac à l'intention de toutes les personnes concernées, en tenant compte des besoins des pays en développement ;

Texte proposé par le Panama

Nouveau paragraphe

1. f) s'efforcer d'incorporer des mesures de promotion et de prévention visant à décourager la consommation de tabac dans les programmes destinés aux élèves aux différents niveaux du système éducatif (enseignements primaire, secondaire et supérieur, selon le pays en question).

Texte proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Titre : *Information, éducation et communication*

Texte proposé par le Qatar

1. b) faire en sorte que les enfants, les jeunes et les adultes soient pleinement informés des risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée de tabac pour la santé, ainsi que des bienfaits de l'abandon du tabac ;

Texte proposé par la Fédération de Russie

Nouveau titre : *Education sanitaire, formation et information du public*

Au paragraphe 1.d) : sans objet en français.

Texte proposé par le Venezuela

1. b) faire en sorte que l'ensemble de la population et les enfants et les jeunes en particulier soient pleinement informés des risques de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac pour la santé ;

= = =